

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES donné le soussigné directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal en date du 15 janvier 2024, 19h30 à la Maison du citoyen situé, au 10 Avenue Michaud.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

NATURE ET EFFETS :

D'autoriser le nombre de bâtiments secondaire au nombre de (4) qui est supérieur au nombre maximal prescrit qui est de (3) tel que l'article 7.3 du règlement de zonage #216 le stipule.


De régulariser la marge de recul latérale de l'abri qui est de 1,57 mètre au lieu du 2 mètres prescrit de la grille de spécifications de la zone VC-7 du règlement de zonage #216.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

14, Chemin de la Grande-Bernache
St-Marc-de-Figüery

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.


Donné à St-Marc-de-Figüery ces 15ième jours de décembre de l'an 2023.


Martine Lachaine
Directrice générale-greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussigné(e), Martine Lachaine de la municipalité de St-Marc-de-Figüery, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15 décembre 2023 entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15 décembre 2023


Martine Lachaine
Directrice générale, greffière-trésorière